

Page: 1/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.03.2016 Numéro de version 9 Révision: 07.03.2016

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· Nom du produit: Alfa P-Scale / Kalklöser P

· Code du produit: 3284000602

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Emploi de la substance / de la préparation

Détartreur

Inhibiteurs de corrosion

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Fournisseur:

Alfa Laval Lund AB

Box 74

SE-221 00 Lund

Sweden

+46 46 36 65 00

info.se@alfalaval.com

Tillverkare:

BWT AG

Walter Simmer Straße 4

A - 5310 Mondsee

AUSTRIA

Tel.: +43/6232/5011-0 Fax: +43/6232/4058 email: office@bwt.at

· Service chargé des renseignements:

Pour plus de questions sur la fiche signalétique se il vous plaît contacter vos entreprises locales Alfa Laval de vente que vous trouverez sur www.alfalaval.com ou vertu de l'article 16: Autres inforamtion, le SDS.

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence: numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Corr. 1C H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à

long terme.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)



Page: 2/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.03.2016 Numéro de version 9 Révision: 07.03.2016

Nom du produit: Alfa P-Scale / Kalklöser P

· Pictogrammes de danger

(suite de la page 1)



· Mention d'avertissement Danger

· Mentions de danger

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

protection des yeux/du visage.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever

immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se

doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau

pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte

et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir

dans une position où elle peut confortablement respirer.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/

régionale/nationale/internationale.

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

| · Composants dangereux: | | |
|-------------------------|--|-----------|
| CAS: 5329-14-6 | acide sulfamidique | 50-100% |
| EINECS: 226-218-8 | Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Aquatic Chronic 3, H412 | |
| CAS: 77-92-9 | acide citrique | 25-50% |
| EINECS: 201-069-1 | Eye Irrit. 2, H319 | |
| CAS: 95-14-7 | benzotriazole | 0,1-≤2,5% |
| EINECS: 202-394-1 | Acute Tox. 4, H302 | |

· Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

FR



Page: 3/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.03.2016 Numéro de version 9 Révision: 07.03.2016

Nom du produit: Alfa P-Scale / Kalklöser P

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des premiers secours

· Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).

- Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion:

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.

En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

- · Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Non applicable.
- · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Oxyde d'azote (NOx)

Dioxyde de soufre (S02)

Anhydre sulfurique (S03) ou nuage de S03

- 5.3 Conseils aux pompiers
- Equipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Porter un vêtement de protection totale.

Condenser les gaz, les vapeurs, le brouillard en pulvérisant de l'eau.

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Eviter la formation de poussière.

Éviter le contact avec la substance déversée.

(suite page 4)



Page: 4/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.03.2016 Numéro de version 9 Révision: 07.03.2016

Nom du produit: Alfa P-Scale / Kalklöser P

(suite de la page 3)

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Ne pas respirer la vapeur.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.

- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Recueillir par moyen mécanique.
- · 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Eviter la formation de poussière.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

- · Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Ne conserver que dans le fût d'origine.

- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Stocker au sec.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Protéger contre le gel.

- Classe de stockage: 8B
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Détartreur

Inhibiteurs de corrosion

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.
- · 8.1 Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

(suite page 5)



Page : 5/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.03.2016 Numéro de version 9 Révision: 07.03.2016

Nom du produit: Alfa P-Scale / Kalklöser P

(suite de la page 4)

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- Equipement de protection individuel:
- Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

- · Protection respiratoire: Filtre P2
- · Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Gants résistant aux acides

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Caoutchouc nitrile

Gants en caoutchouc synthétique

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux:

Protection du visage



Lunettes de protection hermétiques

· Protection du corps: Vêtement de protection résistant aux acides

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
- · Indications générales
- · Aspect:

Forme: Substance solide

Couleur: Blanc

Odeur: Inodore

Seuil olfactif: Non déterminé.

· valeur du pH à 20 °C: <1,2

(suite page 6)



Page: 6/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.03.2016 Numéro de version 9 Révision: 07.03.2016

Nom du produit: Alfa P-Scale / Kalklöser P

| | (suite de la page |
|--------------------------------------|--|
| Changement d'état | |
| Point de fusion: | Non déterminé. |
| Point d'ébullition: | Non déterminé. |
| · Point d'éclair | 71 °C |
| Inflammabilité (solide, gazeux): | Non déterminé. |
| Température d'inflammation: | 485 °C |
| Température de décomposition: | Non déterminé. |
| Auto-inflammation: | Le produit ne s'enflamme pas spontanément. |
| Danger d'explosion: | Le produit n'est pas explosif. |
| · Limites d'explosion: | |
| Inférieure: | Non déterminé. |
| Supérieure: | Non déterminé. |
| Pression de vapeur: | Non applicable. |
| · Densité à 20 °C: | 1-1,2 g/cm³ |
| Densité de vapeur. | Non applicable. |
| Vitesse d'évaporation | Non applicable. |
| Solubilité dans/miscibilité avec | |
| l'eau à 20 °C: | 250 g/l |
| Coefficient de partage (n-octanol/ea | u): Non déterminé. |
| · Viscosité: | |
| Dynamique: | Non applicable. |
| Cinématique: | Non applicable. |
| · Teneur en solvants: | |
| Solvants organiques: | 0,0 % |
| VOC (CE) | 0,00 % |
| Teneur en substances solides: | 100,0 % |
| 9.2 Autres informations | Pas d'autres informations importantes disponibles. |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique Stable à température ambiante.
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions aux alcalis (lessives alcalines).

Réactions aux composés halogénés.

- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Anhydre sulfurique (S03) ou nuage de S03



Page: 7/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.03.2016 Numéro de version 9 Révision: 07.03.2016

Nom du produit: Alfa P-Scale / Kalklöser P

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

· 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

| · Toxi | · Toxicité aiguë | | |
|-------------------------------|-----------------------------------|-------------------------|--|
| CAS | CAS: 5329-14-6 acide sulfamidique | | |
| | | 3160 mg/kg (rat) | |
| | LDLo | 1450 mg/kg (rat) (LD50) | |
| CAS: 77-92-9 acide citrique | | | |
| Oral LD50 5040 mg/kg (souris) | | | |
| CAS: 95-14-7 benzotriazole | | | |
| Oral | LD50 | 560 mg/kg (rat) (LD50) | |

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Effet primaire d'irritation:
- Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

CAS: 5329-14-6 acide sulfamidique

LC50 70,3 mg/L (Fish) (OECD)

- Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.3 Potential de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Effets écotoxiques:
- Remarque: Nocif pour les poissons.
- Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

(suite page 8)



Page: 8/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.03.2016 Numéro de version 9 Révision: 07.03.2016

Nom du produit: Alfa P-Scale / Kalklöser P

(suite de la page 7)

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Nocif pour les organismes aquatiques.

Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une baisse de la valeur du pH. Une valeur du pH basse est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH augmente considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduaires arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

| ſ | · Catalogue européen des déchets | |
|---|----------------------------------|--|
| ſ | 16 00 00 | DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE |
| ſ | 16 03 00 | loupés de fabrication et produits non utilisés |
| ſ | 16 03 05* | déchets d'origine organique contenant des substances dangereuses |

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation:

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

UN2967

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

· Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- · 14.1 Numéro ONU
- · ADR, IMDG, IATA

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· ADR 2967 ACIDE SULFAMIQUE mélange

· IMDG SULPHAMIC ACID mixture
· IATA Sulfamic acid mixture

- · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- · ADR, IMDG, IATA



· Classe 8 Matières corrosives.

Étiquette

(suite page 9)



Page: 9/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.03.2016 Numéro de version 9 Révision: 07.03.2016

Nom du produit: Alfa P-Scale / Kalklöser P

(suite de la page 8) · 14.4 Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA Ш · 14.5 Dangers pour l'environnement: Marine Pollutant: Non · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Matières corrosives. · Indice Kemler: F-A,S-B · No EMS: Acids Segregation groups Stowage Category Α · 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Non applicable. · Indications complémentaires de transport: · Quantités limitées (LQ) 5 kg Quantités exceptées (EQ) Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 g · Catégorie de transport 3 Code de restriction en tunnels Ε · IMDG · Limited quantities (LQ) 5 kg Excepted quantities (EQ) Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 g Maximum net quantity per outer packaging: 1000 g · "Règlement type" de l'ONU: UN 2967 ACIDE SULFAMIQUE MÉLANGE, 8, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

EU regulation (EC) no 1272/2008 (CLP)

EC DIRECTIVE 2008/98/EC (waste)

EU Regulation (EC) no.1907/2006 (REACH)

- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

FR



Page: 10/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.03.2016 Numéro de version 9 Révision: 07.03.2016

Nom du produit: Alfa P-Scale / Kalklöser P

(suite de la page 9)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Limitation de Responsabilité

Alfa Laval fournit les informations ci-dessus de bonne foi, mais ne donne aucune garantie quant à leur exactitude ou leur caractère exhaustif. Ce document n'est qu'un guide des risques potentiels du produit. Toutes les personnes travaillant avec / ou au contact du produit doivent être correctement informées. Les personnes entrant en contact avec le produit doivent être capables d'estimer les risques relatifs aux conditions ou aux méthodes de manutention, de stockage et d'utilisation du produit. Alfa Laval ne pourra en aucun cas être tenu responsable de tous préjudices ou de tous dommages de quelque sorte qu'ils soient, résultant des informations fournies dans cette fiche technique de sécurité, ou de l'utilisation, de la manutention, du stockage du produit. Alfa Laval ne donne aucune garantie explicite ou implicite, notamment mais non exclusivement du caractère marchand ou de la conformité à un usage précis, que ce soit au regard desdites informations ou du produit auquel l'information fait référence.

· Phrases importantes

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- · Service établissant la fiche technique: Alfa Laval Material & Chemistry Centre (MACC)
- · Contact:

(suite page 11)



Page: 11/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.03.2016 Numéro de version 9 Révision: 07.03.2016

Nom du produit: Alfa P-Scale / Kalklöser P

(suite de la page 10)

Argentina: alfa.consulta@alfalaval.com Australia: australia.info@alfalaval.com Austria: info.mideurope@alfalaval.com Belgium: benelux.info@alfalaval.com Bolivia: alfa.consulta@alfalaval.com Brazil: alfalaval.br@alfalaval.com Brazil: alfalaval.br@alfalaval.com Bulgaria: bulgaria.info@alfalaval.com Canada: alfacan.info@alfalaval.com Chile: chile.informacion@alfalaval.com China: china.info@alfalaval.com Colombia: info.colombia@alfalaval.com Croatia: hrvatska.info@alfalaval.com

Czech Republic: czechrepublic.info@alfalaval.com

Denmark: info.nordic.dk@alfalaval.com Egypt: alme.marketing@alfalaval.com Estonia: estonia.info@alfalaval.com Finland: info.fi@alfalaval.com

France: environnement@alfalaval.com
Germany: info.mideurope@alfalaval.com
Greece: greece.info@alfalaval.com
Hungary: info.hu@alfalaval.com
India: india.info@alfalaval.com
Indonesia: alfalindo@alfalaval.com
Israel: israel.info@alfalaval.com
Italy: alfalaval.italia@alfalaval.com
Latvia: latvia.info@alfalaval.com
Lithuania: lithuania.info@alfalaval.com
Malaysia: malaysia.info@alfalaval.com

The Netherlands: benelux.info@alfalaval.com

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation IATA: International Air Transport Association

Mexico: mexico.info@alfalaval.com

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU) PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative Acute Tox. 4: Acute toxicity, Hazard Category 4

Skin Corr. 1C: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 1C Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2 Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2

Aquatic Chronic 3: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 3